



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rése
au
Monit
belg



17068131



Greffe
MONITEUR BELGE

05 -05- 2017

N° d'entreprise : 4431.29.157

Dénomination

(en entier) : **La Renaissance Forêt-Village**

BELGISCH STAATSBLAD

(en abrégé) :

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Rue Forêt-Village 7, 4870 Trooz

Objet de l'acte : **Modifications des statuts et changement d'adresse du siège social. Passage du numéro 7, rue forêt Village 4870 TROOZ à numéro 38B rue forêt Village 4870 TROOZ. Décisions de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2016**

Texte

1:La Renaissance Forêt-Village 7798/90 Trooz

Ce 8 novembre 2016, l'assemblée générale arrête la liste des membres comme suit :

- Muller Gilbert Forêt Village 15 Trooz
- Michel Hampert Forêt Village 3 Trooz
- Jacquemin Thérèse Forêt Village 15 Trooz
- Nadia Neuforge Forêt Village 35 Trooz
- Chacon Lobato José Forêt Village 35 Trooz
- Samuel Rosala Forêt Village 10 Trooz
- Crepin Bernard Forêt Village 39 Trooz
- Depairon Olivier Forêt Village 38B Trooz
- Violaine Labeye Forêt Village 1B Trooz
- Myriam Levaux Forêt Village 45 Trooz

2:Ce 8 novembre 2016, l'assemblée générale de l'ASBL La Renaissance Forêt constate avoir reçu les candidatures suivantes au conseil d'administration:

- Romain Martin Forêt Village 21 Trooz
- Clarisse Juprelle Forêt Village 40A Trooz
- Frédérique Vandevor Forêt Village 38B Trooz

De l'élection, il ressort que les candidats suivants sont élus administrateurs:

- Romain Martin
- Clarisse Juprelle
- Frédérique Vandevor

3:Délibération du conseil d'administration du 5 mars 2011.

Ce jour le conseil d'administration nouvellement constitué désigne

- Frédérique Vandevor comme présidente
- Romain Martin comme trésorier
- Clarisse Juprelle comme secrétaire

Il charge Madame Frédérique Vandevor de présenter l'association auprès des tiers.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature